



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le

ID : 095-219506128-20260203-DCDE03022026-DE



Délibération
N° 3.02.2026

L'an deux mille vingt-six, le trois février, à dix-huit heures, le Comité de la Caisse des Ecoles, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur **GEBAUER**, Maire et Président du Comité de la Caisse des Ecoles.

Etaient présents : M. **GEBAUER**, Mme **CABRERA**, Mme **LE MILLOUR**, Mme **FERREIRA**, M. **GENOT**

Absente excusée ayant donné pouvoir :

Mme **FERNANDES** a donné pouvoir à M. **GEBAUER**

Absent excusé : M. **RAVET**

Absents : Mme **TOURBEZ**, M. **ANES**

Date de convocation :
28 janvier 2026

Nombre de conseillers :

- ♦ En exercice : 9
- ♦ Présents : 5
- ♦ Votants : 6

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme **LE MILLOUR**

OBJET : PROJET PEDAGOGIQUE 2026 – CLASSE DE MER A VELO

CONSIDERANT que Monsieur **MICHOT**, enseignant sur le groupe scolaire Arnaud Beltrame renouvelle son projet pédagogique de classe de mer à vélo,

CONSIDERANT qu'il souhaite sensibiliser sa classe de CE2/CM1 au respect du milieu marin et à sa nécessaire protection tout au long de l'année, tout en développant le savoir rouler ,

CONSIDERANT que l'aboutissement de ce projet sera le séjour de 6 jours en Bretagne à l'île Grande dans les Côtes d'Armor du 14 au 19 juin 2026,

CONSIDERANT qu'ils vont s'entraîner tout au long de l'année à cet effet. Le milieu marin sera abordé au cours de différentes disciplines : éducation civique et morale, sciences, production d'écrits, mathématiques, histoire et géographie,

CONSIDERANT que cette année, la classe de CM1/CM2 sera aussi concernée par ce projet,

CONSIDERANT que ce projet a un coût total de 14 255 €,

CONSIDERANT qu'il est proposé au Comité de la Caisse des Ecoles de participer à hauteur de 1 500 €,

CONSIDERANT que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication,

Le Comité de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** la participation à hauteur de 1 500 € quant au projet pédagogique du groupe scolaire Arnaud Beltrame, à savoir : une classe de mer à vélo sur 6 jours, du 14 au 19 juin 2026 à l'île Grande dans les Côtes d'Armor,
- **AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président de la Caisse des Ecoles pour signer tout document relatif à ce dossier.



Le Président du Comité de la Caisse des Ecoles
Patrice GEBAUER